

SAS AIC – CAPITAL 200.000 €
RCS ROUEN 315 683 623 – CODE APE 6831 Z
GARANTIE GALIAN – 89 Rue la Boétie 75008 PARIS
Cartes Professionnelles № 1403 TI et № 1066 GI
TVA Intracommunautaire FR 14 315 683 623

AIC – AGENCE DES PLATEAUX

22, Avenue Aristide Briand – Boîte Postale 1077 - 76173 ROUEN Cedex Tél. 02 32 08 16 16 - E-mail : contact@aicimmobilier.fr
Internet : www.aicimmobilier.fr

COMMANDE COPROPRIETE

 N° 006025 10817

Ce n° de commande est à rappeler IMPERATIVEMENT sur votre facture et est INDISPENSABLE pour effectuer notre règlement)

Travaux à réaliser avant le

Lieu d'intervention : LES JARDINS DE VALERIE 668 Bis Rue de Rouen

27520 BOURGTHEROULDE INFREVILLE

Fait le 01/02/2024 à ROUEN

Référence Fournisseur ARAMIS : 2112 Monsieur RIMBERT HERVE

10 Rue du Fief

27670 BOSROUMOIS

Fax:

Mail: herve-rimbert@orange.fr

Bâtiment : Digicode : Gardien :

Tel Gardien: Non renseigné

Coordonnées président du conseil syndical:

/

Dossier suivi par DUBOS EMMA

Tel: 0232081609

Mail: edubos@aic-immo.fr

Madame, Monsieur,

En notre qualité de Syndic de la résidence ci-dessus référencée, nous vous remercions de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

OBJET: PB ELECTRIQUE POMPE DE RELEVAGE

NOUS VOUS REMERCONS DE BIEN VOULOIR INTERVENIR RAPIDEMENT CONCERNANT FOSSE DE RELEVAGE VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LE RAPPORT DE L'ENTREPRISE ERHYG : PROBLEME ALIEMENTATION DES DECLENCHEURS KM1 ET KM2 QUI NE S'ACTIVENT PAS EN AUTOMATIQUE

SI BESOIN, PRENDRE LE CONTACT DU TECHNICIEN ERHUY Stéphane au 07 49 41 68 84

CORDIALEMENT

Montant TTC des travaux: 0.00

Vous en remerciant par avance,

L'exécution des travaux sera réealisée conformément aux règles de l'art et notre responsabilité et celle de nos mandats ne pourront être recherchées suite au non-respect des règles de sécurité dans l'exercice de votre mission.

L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance du rapport amiante établi pour le bâtiment ainsi que l'étude sécurité et de la fiche descriptive des risques propres à l'immeuble.

La présente commande est subordonnée au respect de la norme NF P03.001.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

DUBOS EMMA

Attestation simplifiée (1)

1 Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés:

CABINET AIC - AGENCE DES PLATEAUX

22, avenue Aristide Birand – BP 1077 76173 ROUEN CEDEX

Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble depuis plus de deux à la date de commencement des travaux et effectué à l'habitation à l'issue de ces travaux :

Maison ou immeuble individuel Immeuble collectif Appartement individuel

Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation):

Les travaux sont réalisés dans :

Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse (2): ORDRE DE SERVICE N° 006025 10817

LES JARDINS DE VALERIE - 668 Bis Rue de Rouen - - 27520 BOURGTHEROULDE INFREVILLE

Dont je suis: Propriétaire Locataire Autre (précisez votre qualité): Syndic

Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des facades (hors ravalement).

N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants (Cochez les cases correspondant aux éléments affectés):
planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

• Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 Décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.
- (1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.
- (2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre •

date_commande»Fait à ROUEN, le « Signature du client ou de son représentant :

